



Section Académique de Bordeaux

Bordeaux, le 6 mai 2011

Christian BASSET  
Secrétaire Académique du SE-UNSA  
Abderrahim EL MOUAHID  
Elu à la CAPA des PLP

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités  
Rectorat de Bordeaux  
5 rue Joseph de Carayon Latour  
B.P. 935  
33060 BORDEAUX CEDEX

Objet : Paiement de l'indemnité liée au C.C.F.

Monsieur le Recteur,

Le Décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 institue une indemnité au bénéfice des enseignants exerçant dans les lycées professionnels qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation.

A notre connaissance aucune instruction de votre part n'est arrivée à ce jour dans les établissements concernant les modalités techniques et calendaires que vous comptez mettre en oeuvre pour le paiement de cette indemnité.

Pourtant il nous semble indispensable que ces modalités soient appliquées avec transparence sur l'ensemble des établissements de l'académie. C'est pour cela que nous souhaitons en être destinataires également afin que nous puissions remplir à ce sujet pleinement notre rôle.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Christian BASSET

Abderrahim EL MOUAHID